

Déclaration du SE-UNSA à la CAPD du vendredi 19 octobre 2018

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Alors que lors de la dernière réunion de cette CAPD le 29 août dernier, le SE-Unsa avait vivement exprimé ses inquiétudes quant aux nouveaux changements imposés par le Ministre marquant de plus en plus ses distances avec l'esprit de la Loi de Refondation, nous constatons à l'issue de cette première période de l'année scolaire que celles-ci étaient malheureusement fondées. Nous ne ferons pas une liste exhaustive des déclarations de Jean-Michel Blanquer allant dans ce sens mais ne pouvons occulter le fait que « L'Ecole de la confiance » ne soit plus aujourd'hui qu'un slogan adressé à l'opinion publique. Pour les enseignants, ce slogan signifie de plus en plus de la part d'un Ministre omnipotent : « Faites-MOI confiance pour que JE remette l'Ecole (et donc les enseignants...) sur le droit chemin. » sous-entendant par là-même que ce qui existait avant son arrivée n'était pas très sérieux. L'annonce de la suppression de 1800 postes dans l'Education Nationale les conforte légitimement dans ce sentiment d'absence de considération. En réponse à cette politique, le SE-Unsa appelle tous les enseignants à la grève le 12 novembre prochain.

Alors qu'il avait toujours affirmé qu'il n'y aurait pas de « Loi Blanquer », le projet de celle-ci vient pourtant d'être présenté au Conseil Supérieur de l'Education. N'ayant fait l'objet d'aucune concertation préalable, celui-ci est inquiétant par bien des aspects comme la fin d'une évaluation indépendante du système éducatif avec la disparition du CNESCO (on n'est jamais mieux servi que par les siens...), les modifications de l'organisation territoriale de l'Education Nationale par ordonnances, ou encore le financement public de la scolarité dans les écoles maternelles privées. Sur ce dernier point, il s'agit donc d'une manne financière supplémentaire qui bénéficiera aux établissements d'enseignement privé, essentiellement catholiques, et qui viendra s'ajouter à un montant global qu'aucun gouvernement n'a voulu chiffrer jusqu'à aujourd'hui. Existe-t-il une autre politique publique aussi coûteuse, qui n'ait jamais été évaluée ?

Souhaitant couper court aux critiques, le Ministre a choisi une fois de plus de s'exprimer dans la presse un dimanche soir en communiquant sur les résultats aux évaluations nationales sans que les enseignants n'en aient eux-mêmes connaissance. Alors que, depuis plusieurs semaines, les enseignants ont travaillé et fait travailler leurs élèves sur ces évaluations parfois chronophages en classe, puis après la classe avec une saisie des réponses qui leur a demandé beaucoup de temps, faute d'un dispositif technique bien conçu. Dès leur mise en place, le SE-Unsa a douté de l'utilité pédagogique de ces évaluations, tout comme de la pertinence de certains exercices et donc de la fiabilité des résultats. Voir le ministre récupérer politiquement les premiers résultats est particulièrement mal vécu par les enseignants. Pour conclure sur ce sujet des évaluations nationales, le SE-Unsa se félicite d'avoir obtenu nationalement 5 heures à déduire des APC qui compensera (partiellement) le temps passé à saisir les résultats de celles-ci et vous remercie, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, d'avoir répondu positivement à notre demande de déclinaison de cette mesure pour les enseignants de CP et CE1 déchargés d'APC.

L'ordre du jour de cette réunion de la CAPD est donc consacré à l'examen des demandes de formation continue des enseignants du premier degré.

L'an dernier, le Se-Unsa se félicitait de l'instauration d'un nouveau barème plus équitable. Sur les 18 propositions de formation à candidature individuelle, 3 stages sont dorénavant complets. Quant aux 15 autres, il reste un nombre variable de places à pourvoir, allant de 3 à 59 selon le stage. Comment comptez-vous procéder ? Un nouvel appel à candidatures sera-t-il proposé ?

Toujours sur le thème de la formation continue, le SE-Unsa se félicite du nombre de départs en formation MIN (modules d'initiative nationale) destinée aux enseignants spécialisés. En effet, cette année 15 collègues pourront en bénéficier comparativement à l'an dernier où un seul enseignant du département a pu partir en formation. Il semble toutefois nécessaire que les conditions d'octroi de ces formations fassent l'objet d'une communication auprès des enseignants concernés.

Les passages d'échelon à l'ancienneté sont également examinés aujourd'hui. Le SE-Unsa tient à vous remercier, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, d'avoir ainsi répondu favorablement à notre courrier du 28 septembre dernier. Les enseignants promouvables à l'ancienneté depuis le 1^{er} septembre dernier pourront ainsi voir leur promotion se concrétiser sur leur prochaine fiche de paie.

Toujours sur le sujet des promotions, l'examen des avis issus des rendez-vous de carrière de l'année scolaire précédente sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la CAPD en février 2019. Nous avons déjà été interpellés par plusieurs enseignants qui ont légitimement perçu leur avis comme une sanction. En effet, alors même que leur note pédagogique les plaçait dans la catégorie « Très satisfaisant », ces derniers ont obtenu l'avis « A consolider » à l'issue de leur rendez-vous de carrière. Nous vous demandons, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, comment vous comptez examiner leurs recours.

Pour conclure, le SE-Unsa souhaite savoir si, suite aux propositions ministérielles présentées lors du groupe de travail du 18 octobre dernier, vous envisagiez, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de revenir, entre autres, sur l'existence des 2 phases de vœux du mouvement départemental des professeurs des écoles. Lors d'une audience fédérale avec Madame la Rectrice le 8 octobre dernier, le SE-Unsa a mis en évidence la pertinence de ces 2 phases et a exprimé son souhait de voir disparaître l'obligation d'émettre des vœux géographiques, y compris à la seconde phase. Madame la Rectrice nous a alors répondu qu'elle n'était pas hostile à cette proposition et qu'elle la soumettrait à l'ensemble des 3 départements.